

LA GESTION DU FONDS EUROCROISSANCE PROJET

au cours du premier semestre 2018

Analyse de la stratégie de gestion du Fonds Eurocroissance Projet du 1^{er} semestre 2018

par Julien Bordeaux, gérant d'actifs au sein de la Direction des Investissements et de la Gestion d'Actifs de BNP Paribas Cardif

Comment l'environnement économique et financier a-t-il évolué ?

En début d'année, les perspectives de croissance économique étaient favorables sur l'ensemble des zones géographiques. Les anticipations d'inflation étaient légèrement orientées à la hausse, compte tenu de la bonne tenue des matières premières. Cependant, une succession de perturbations politiques, comme les élections italiennes et les tensions commerciales avec les Etats-Unis, ont dégradé l'environnement économique et pesé sur les marchés financiers durant le premier semestre de l'année.

Quelle a été la performance des principales classes d'actifs ?

Sur le premier semestre 2018, la performance des obligations d'Etat a été proche de zéro et celle des obligations

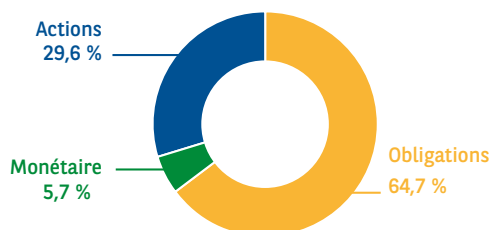
d'entreprise de - 0,5 %. Face aux incertitudes liées à l'environnement politique, les actions européennes ont perdu environ 3 % sur la période, contrairement aux actions américaines qui ont gagné 3,5 % en euros. Côté devises, l'euro est resté stable, avec une diminution de 1,3 % face au dollar.

Comment a évolué le Fonds Eurocroissance Projet sur le premier semestre 2018 ?

La partie obligataire a connu une performance légèrement négative, pénalisée par les obligations d'entreprise. La partie actions du portefeuille est en baisse de 2 % sur le semestre, l'allocation en actions américaines ayant atténué la baisse des actions européennes. En conclusion, la performance du Fonds Eurocroissance Projet est en retrait de 1,2 % sur le 1^{er} semestre.

Performances et composition du Fonds Eurocroissance Projet au 25 juin 2018

au 22/12/2017



au 25/06/2018



Performance⁽¹⁾ globale au 1^{er} semestre 2018 : -1,20 %⁽²⁾ net de frais de gestion
Taux de rendement annualisé depuis sa création le 31 octobre 2010 : +3,71 %⁽³⁾

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Point d'attention : la performance individuelle du Fonds Eurocroissance Projet dans chaque contrat diffère de la performance globale du fonds (voir page 3).

À titre de comparaison, voici la performance d'indices de marchés du 22 décembre 2017 au 25 juin 2018 :

Monétaire : Eonia	-0,19 %
Obligataire : Iboxx Euro France Sovereign 5-7 Total Return index	0,51 %
Actions : Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis)	-3,12 %

(1) Les performances évoluent à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. Avant l'échéance choisie, il existe un risque de perte en capital pouvant être totale ou partielle.

(2) Performance annuelle hors prise en compte des prélèvements sociaux ou fiscaux, calculée sur la période allant du 22 décembre 2017 au 25 juin 2018. Les versements et arbitrages sur le Fonds Eurocroissance Projet donnent lieu au prélèvement de frais d'entrée ou d'arbitrage au même titre que tout autre support au sein du contrat. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice, ou de leurs conditions générales valant note d'information.

(3) Taux de rendement annualisé net de frais de gestion et hors prise en compte des prélèvements sociaux ou fiscaux, calculé sur la période allant du 31 octobre 2010 au 25 juin 2018.

LA GESTION DU FONDS EUROCROISSANCE PROJET AU PREMIER SEMESTRE 2018

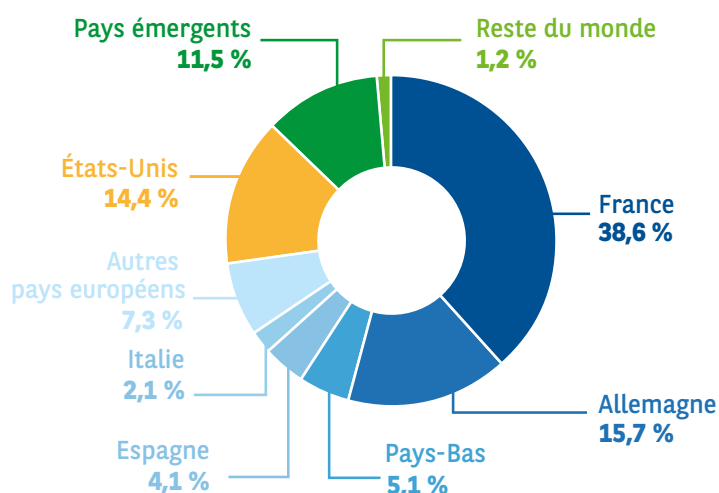
ZOOM SUR LES ACTIONS

Des allègements ont été réalisés sur les marchés actions de la zone euro dans le courant du 1^{er} trimestre en raison des perspectives économiques européennes plus incertaines que celles des Etats-Unis. En effet, le président des Etats-Unis a annoncé un plan de réduction d'impôts et de réduction des dépenses budgétaires visant à stimuler la croissance

et les bénéfiques des entreprises. En mai, les menaces grandissantes de protectionnisme de la part des Etats-Unis et la hausse du dollar nous ont conduits à une réduction supplémentaire de l'allocation actions notamment via les marchés actions de la zone émergente.

Composition du compartiment actions (dont obligations convertibles en actions) au 25 juin 2018

Répartition par zone géographique du compartiment actions



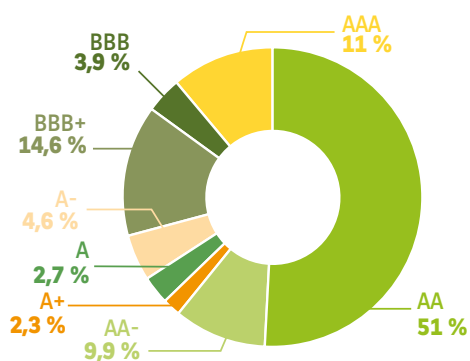
ZOOM SUR LES OBLIGATIONS

Les achats de début d'année ont porté principalement sur des obligations d'Etat françaises de maturité 15 à 20 ans à un taux moyen de 1,3 %. Les prises de bénéfiques consécutives à la baisse des taux durant le 2^{ème} trimestre ont été réalisées sur des obligations d'Etat françaises

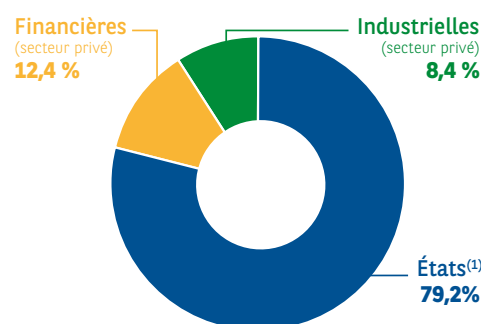
de maturité proche de 10 ans. Concernant les obligations d'entreprises, la faiblesse des rémunérations sur ce type d'émetteurs nous a conduits à rester sélectifs en privilégiant plutôt les obligations d'émetteurs financiers.

Composition du compartiment obligations au 25 juin 2018

Composition par notation de crédit de l'émetteur



Composition par secteur



(1) Dont France 56,73 %, Allemagne 8,79 %, Espagne 8,34 %

La notation correspond à la note prudente des agences Standard & Poor's et Moody's

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

La performance du Fonds Eurocroissance Projet au sein de votre contrat est individualisée. Celle-ci est liée notamment à la durée d'épargne choisie et aux dates d'investissement sur le Fonds Eurocroissance Projet qui sont propres à chaque contrat. **De ce fait, chaque assuré dispose d'une performance individuelle qui diffère de la performance globale du Fonds Eurocroissance Projet.**

➤ Comment fonctionne le Fonds Eurocroissance Projet de votre contrat ?

À tout moment, la valeur du Fonds Eurocroissance Projet au sein de votre contrat se décompose en 2 parties :

- La provision mathématique : elle représente le montant nécessaire pour assurer la garantie du capital investi à l'échéance, exprimée en euros.
- La provision de diversification : elle représente la plus-value potentielle à l'échéance choisie. Elle est exprimée en nombre de parts.

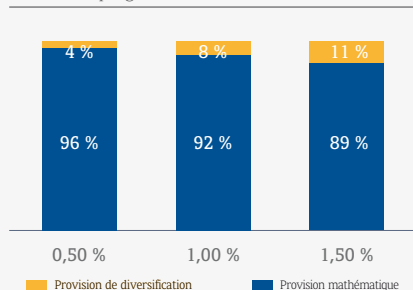
À l'échéance, la valeur de votre épargne est égale à la somme du capital garanti⁽¹⁾ et de votre provision de diversification. La valeur de votre provision de diversification dépendra de votre nombre de parts de provision de diversification et de la valeur de la part à la date de l'échéance.

➤ Que se passe-t-il lorsque vous faites un versement ?

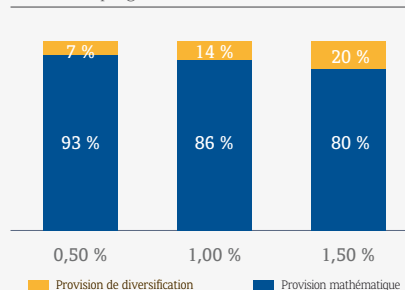
Lors du premier investissement sur le Fonds Eurocroissance Projet, vous choisissez votre échéance en fonction de votre situation et de vos projets. La répartition de vos versements entre la provision mathématique et la valeur de provision de diversification dépend alors :

- de la durée choisie
- des taux d'intérêt⁽²⁾ au moment du versement

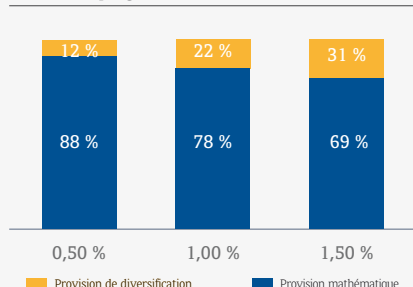
Répartition de l'épargne en fonction du taux d'intérêt
Durée de l'épargne 8 ans



Répartition de l'épargne en fonction du taux d'intérêt
Durée de l'épargne 15 ans



Répartition de l'épargne en fonction du taux d'intérêt
Durée de l'épargne 25 ans



À chaque versement, une fois la provision mathématique calculée en fonction du taux et de la durée restante avant l'échéance, il vous est attribué un nombre de parts de provision de diversification en fonction de la valeur de la part de provision de diversification au moment du versement.

⁽¹⁾ Le capital garanti à l'échéance correspond aux versements affectés au Fonds Eurocroissance Projet de votre contrat diminués des frais sur versements ou des arbitrages entrants et des éventuels rachats.

⁽²⁾ Le taux d'intérêt utilisé pour le calcul de la provision mathématique est égal à 90% de l'indice TECn, publié par la Banque de France où n représente la moyenne des durées restantes des garanties pondérée par les capitaux garantis à terme, de l'ensemble des adhérents du Fonds Eurocroissance Projet.

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT - SUITE

➤ Comment évolue l'épargne investie sur le Fonds Eurocroissance Projet avant l'échéance choisie ?

- Évolution de la provision mathématique : elle évolue à la hausse ou à la baisse selon les taux d'intérêt pour converger à l'échéance vers le montant du capital garanti⁽¹⁾.
- Évolution de la provision de diversification : elle évolue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de la valeur de la part de provision de diversification. La valeur de la part dépend quant à elle principalement de la

performance financière du Fonds Eurocroissance Projet et de l'évolution des taux d'intérêt.

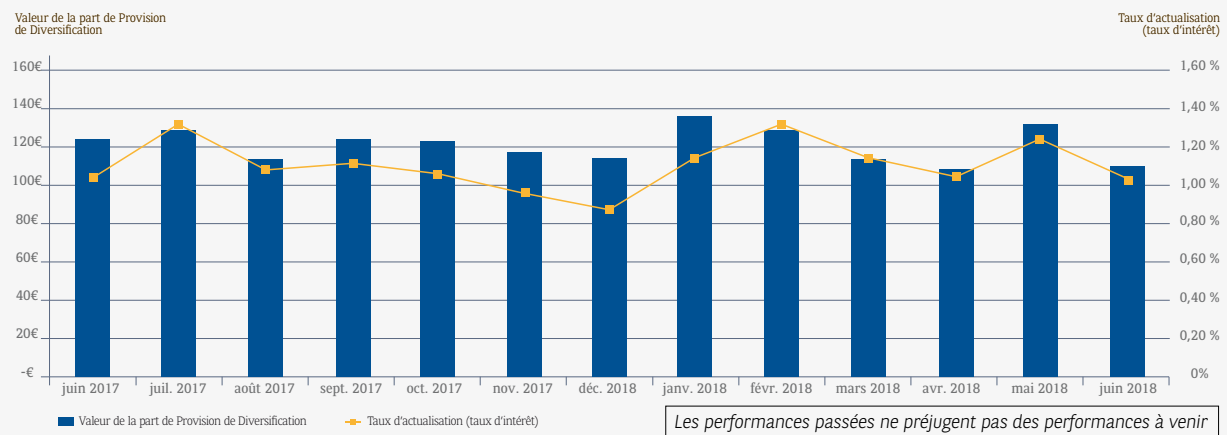
Ainsi, avant l'échéance, la valeur de l'épargne investie sur le Fonds Eurocroissance Projet peut être supérieure ou inférieure au capital garanti⁽¹⁾ suivant l'évolution des taux d'intérêt et la valeur de la part de provision de diversification.

Focus sur l'évolution de la valeur de la part de Provision de Diversification depuis le 1^{er} janvier 2018

Durant le 1^{er} semestre 2018, l'évolution d'un mois sur l'autre de la valeur de la part de Provision de Diversification a reflété les changements de taux d'intérêts sur la période : lorsque sur un mois donné les taux ont monté, la valeur de la part de Provision de Diversification a également connu une hausse sur le mois concerné, et inversement.

Une exception à cette observation : le mois de février 2018. Malgré la hausse des taux sur ce mois, les tensions sur les marchés actions ont eu pour conséquence une baisse de la valeur de la part de Provision de Diversification.

Évolution des taux et de la valeur de la part de Provision de Diversification depuis le 23 juin 2017



Votre investissement est garanti à l'échéance que vous avez choisie. En cas de rachat avant l'échéance, le Fonds Eurocroissance Projet présente un risque de perte en capital, pouvant être totale ou partielle. Les arbitrages sortant de ce fonds sont interdits avant l'échéance choisie.

⁽¹⁾ Le capital garanti à l'échéance correspond à la somme des versements et arbitrages entrants affectés au Fonds Eurocroissance Projet diminués des frais sur versements et des frais sur arbitrages entrants et des éventuels rachats.

BNP Paribas

SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735

BNP Paribas Cardif

Société holding de Cardif Assurance Vie - SA au capital de 149 959 051,20 € - R.C.S. Paris 382 983 922
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex - France - Tél. 01 41 42 83 00

Cardif Assurance Vie

SA au capital de 719 167 488 € - R.C.S. Paris 732 028 154 - Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex - France - Tél. 01 41 42 83 00

Fonds Eurocroissance Projet - 4/4



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change